



DECISION N° 227 - MFB/DGD/DCQP DU 23 SEPT 2024

Portant création du Comité d'animation du Site Internet des Douanes et de la Tribune de l'Usager-Client

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

- Vu la constitution;**
- Vu la loi 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes;**
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;**
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement;**
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement;**
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes;**
- Vu l'arrêté n° 360 du 26 mai 2017, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes;**

Considérant les nécessités de service;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, un **Comité chargé de l'animation du Site Internet des Douanes www.douanes.ci et de la Tribune de l'Usager-Client.**

Article 2: Le Comité est un outil à la disposition de la Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé, pour assurer l'animation régulière du **Site internet www.douanes.ci** et de la **Tribune de l'Usager-Client (TUC)**.

Article 3: Le Comité chargé de l'animation du Site Internet des Douanes et de la Tribune de l'Usager-Client est composé comme suit :

- Superviseurs
- Personnes Ressources
- Coordonnateurs Sectoriels
- Membres
- Points focaux.

Article 4: Le Comité adressera au Directeur Général des Douanes, un rapport trimestriel sur l'état de fonctionnement du site internet, de la Tribune de l'Usager-Client ainsi que des propositions d'amélioration continue.

Article 5: Les procédures de fonctionnement du Comité seront précisées ultérieurement.

Article 6: La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

